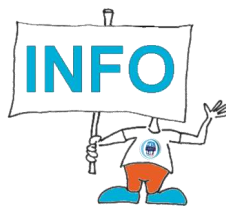


**PROMOTION
DES ADJOINTS
TECHNIQUES**
Quels sont les taux prévus ?



**TAUX DE PROMOTION DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LA
POLICE NATIONALE EN 2017**

Arrêté du 3 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2016 fixant les taux de promotion dans le corps des adjoints techniques de la police nationale du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2017

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE
Corps des adjoints techniques de la police nationale (<u>décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006</u> modifié)	
Adjoint technique de 1re classe (Les promotions s'effectueront toutes au choix)	16 %
Adjoint technique principal de 2e classe (Les promotions s'effectueront toutes au choix)	12 %
Adjoint technique principal de 1re classe (Les promotions s'effectueront toutes au choix)	50 %

Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rapprocher de votre représentant **UNSA-Intérieur-ATS** Local.

+ utile l'Unsa!

